Règlement du concours d’illustrations sur la recherche & l’innovation de l’OEACP

**Préambule**

Dans un monde caractérisé par des changements scientifiques et technologiques de plus en plus rapides et des crises émergentes, la recherche et l'innovation (R&I) sont des moteurs essentiels du développement durable et inclusif. Elles sont essentielles pour relever les défis mondiaux complexes et interconnectés (changement climatique, pandémies, perte de biodiversité, sécurité de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, inégalités plus profondes, etc.) et accélérer la transition écologique. Ils peuvent renforcer la résilience, créer de nouveaux emplois et entreprises, et contribuer à réduire la pauvreté. Elles jouent un rôle central et transversal dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Cependant, pour libérer ce potentiel, il faut que la R&I soit déployée à un rythme plus rapide, à une plus grande échelle et avec un plus grand impact là où elle est le plus nécessaire.

Le [programme de recherche et d'innovation](https://oacps-ri.eu/fr/a-propos/) (R&I) de l'OEACP (2020-2025), financé par l'UE, vise à accélérer la transition des 79 pays membres de l’Organisation des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique vers des économies fondées sur l'innovation et la connaissance, grâce à une approche en trois volets :

* Un [Fonds ACP pour l’innovation](https://oacps-ri.eu/fr/fonds-pour-linnovation/) pour favoriser un environnement propice à la R&I dans les pays ACP ;
* Un [mécanisme de soutien aux politiques](https://oacps-ri.eu/fr/mecanisme-de-soutien-aux-politiques/) pour améliorer la qualité et l'efficacité des politiques, des stratégies et des systèmes de R&I ;
* Un [portail Web interactif](https://oacps-ri.eu/fr) pour faciliter l'accès aux connaissances en matière de R&I, le transfert et l'enrichissement mutuel entre les pays ACP.

**Comment les citoyens d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique perçoivent-ils la recherche et l'innovation dans leur pays ou dans leur région?**

A travers ce concours, le programme de R&I de l'OEACP vise à mettre en valeur les représentations visuelles (en format digital) de la recherche et de l'innovation par le grand public, afin de refléter un large éventail de perspectives.

# Article 1 - Thème

Le concours d'illustration se concentre sur six domaines thématiques pour leur pertinence spécifique au programme R&I de l'OEACP et à ses bénéficiaires :

* Solutions numériques aux problèmes émergents.
* Solutions autochtones aux problèmes émergents.
* Innovations communautaires.
* Femmes et filles dans les STEM.
* Jeunes et innovation.
* Collaboration entre secteurs publics et privés de la R&I

1. Le concours a 2 catégories et 3 prix:
   1. Deux catégories, ouvertes à tous les publics, et donnant lieu à deux prix distincts :
      1. Photos (originales ou modifiées);
      2. Autres illustrations (dessin, peinture ou œuvre d’art crée sur ordinateur).
   2. Un prix spécial pour les jeunes de 18 à 35 ans : les jeunes participants peuvent proposer des illustrations en rapport avec les deux catégories du concours.

# Article 2 - Conditions de participation

1. Le concours est ouvert aux photographes et illustrateurs, amateurs ou expérimentés, citoyens de l'un des 79 pays membres de l'OACPS. Les candidats devront joindre une copie de leur passeport ou de leur carte d'identité à leur formulaire de soumission. Les données seront traitées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE.
2. Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.
3. Le [formulaire de soumission](https://oacps-ri.eu/wp-content/uploads/Formulaire-de-soumission.doc) en ligne doit être dûment complété. Il est accessible sur la page web du concours et peut être soumis en anglais ou en français.
4. Les participants doivent indiquer clairement la catégorie dans laquelle ils soumettent leur création.
5. Les participants peuvent soumettre jusqu'à 3 illustrations, quelle que soit la catégorie.
6. Les inscriptions qui ne sont pas complètes ne seront pas prises en considération.

# Article 3 – Critères techniques et consignes digitales

1. Toutes les créations (photos et autres illustrations) doivent être en couleurs et en format.jpg ou.png.
2. Les illustrations (dessin, peinture ou œuvre d'art créée sur un ordinateur) doivent être numérisées et envoyées dans l'un des formats suivants et en haute résolution:

* portrait (format A4 - @300 ppi -2500pxX3500px);
* ou paysage (format A4- @300 ppi - 3500pxX2500px);
* ou format carré (30X30 cm- @300 ppi- 3500pxX3500px).

1. Les photographies doivent également être envoyées en format numérique et en haute résolution (@300 ppi et environ 20cmX30 cm de taille). Le format carré est également autorisé (@300 ppi et environ 30cmX30 cm).
2. Pour être éligible, gagner un prix ou être sélectionnée pour être publiée sur nos différents supports de communication, la photo doit avoir été prise dans l'un des pays membres de l'OEACP.
3. Chaque participant doit être l'auteur et le seul propriétaire de l'illustration ou des illustrations soumises.
4. Il appartient à l'auteur de s'assurer que sa photo ne porte pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux photographiés. L'auteur doit obtenir les autorisations nécessaires des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux privés pour l'affichage, l'exposition, la diffusion et la publication des photographies, comme le prévoit le présent règlement. Un [formulaire d'autorisation de prise de vue](https://oacps-ri.eu/wp-content/uploads/Formulaire-dautorisation.docx) peut être téléchargé sur la page web du concours. Ce document doit être inclus dans le dossier d'inscription le cas échéant.
5. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables si les photos ne sont pas conformes au règlement du concours ou sont frauduleuses.
6. Les photos ou autres illustrations présentant une marque commerciale ou une publicité ne seront pas acceptées.
7. Les créations ne doivent en aucun cas porter atteinte à la dignité de la personne et ne doivent pas constituer une atteinte aux bonnes mœurs, une incitation à des actes illégaux, une provocation ou une discrimination.
8. Toutes les créations doivent être accompagnées des informations suivantes pour être incluses dans le dossier de candidature en ligne :

* un titre (50 caractères maximum, espaces compris) ;
* un texte sous forme de légende (maximum 400 caractères, espaces compris) permettant de comprendre la pertinence de la création, de raconter l'histoire du ou des personnages, le cas échéant, de situer l'action, etc. La qualité et l'originalité du texte seront prises en compte dans l'évaluation du jury ;
* pour une photo, sa date et sa localisation précise ;
* le nom et le prénom de l'auteur ;
* la catégorie pour laquelle la création est soumise ;
* une courte biographie (400 caractères maximum, espaces compris) avec quelques informations de base (formation, techniques spéciales utilisées, le cas échéant, expositions, lien vers un site web ou un portfolio, etc.)

# Article 4 – Date limite de réception des illustrations

1. **Mardi 10 décembre 2022**. Toute demande soumise après cette date limite ne sera pas prise en compte.
2. La soumission doit être effectuée uniquement par Internet via le formulaire disponible sur xxx.

# Article 5 – Le jury

1. Les créations seront examinées par un jury indépendant composé de praticiens de la recherche et de l'innovation et de professionnels de l'illustration.
2. Les membres du jury établiront une liste des candidatures éligibles (dossier complet, envoyé dans les délais, respect des critères techniques et des directives numériques).
3. Les créations seront sélectionnées selon 3 critères pour un total de vingt points :

* respect du thème -interprétation et clarté du thème pour le spectateur (5 points) ;
* créativité et originalité du thème représenté (12 points) ;
* qualité du texte d'accompagnement - titre et légende (3 points).

1. Pour chaque catégorie, le jury attribuera le prix au créateur qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, le jury désignera le gagnant par un vote à la majorité simple. Ses décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.
2. En plus des 3 illustrations gagnantes, le jury sélectionnera un minimum de 20 illustrations (ou plus, en fonction de la qualité des illustrations reçues). Elles seront affichées sur notre portail web (livre et bibliothèque numériques) et pourront servir à illustrer certains de nos supports de communication.
3. Les résultats de la sélection seront annoncés via le portail web, les médias sociaux et la newsletter du programme de R&I de l’OEACP. Un courriel sera envoyé aux trois gagnants, ainsi qu'aux participants dont les illustrations auront été sélectionnées pour être publiées (livre et galerie numériques) et pour être utilisées dans des activités de communication/sensibilisation.
4. Les trois gagnants pourront être interviewés afin de partager leurs expériences et de présenter leurs créations.

# Article 6 – Attribution des prix

1. Chacun des trois gagnants recevra un Ipad Air 5ème génération[[1]](#footnote-1), ainsi qu’un apple pencil et un smart keyboard folio.
2. Les prix décrits ci-dessus ne seront ni repris ni échangés contre d'autres objets ou services, quelle que soit leur valeur, et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces. Si un gagnant ne souhaite pas prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.
3. Les gagnants acceptent que leur identité soit publiée sans pouvoir exiger une quelconque compensation ou s'y opposer, sauf s'ils renoncent au bénéfice du prix.

# Article 7 – Transfert des droits

1. En soumettant leurs illustrations au concours d'illustration du programme R&I, les participants acceptent d'accorder au responsable de la mise en œuvre du programme R&I de l'OEACP (c'est-à-dire le secrétariat de l'OEACP) le droit d'utiliser leurs illustrations de quelque manière et sur quelque support que ce soit pour ses activités de communication, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de publier, d'adapter, de distribuer, de copier, d'afficher ou de traduire sur des supports imprimés ou électroniques.
2. Les participants consentent, par le biais du formulaire de soumission, à l'utilisation de leurs illustrations par le Programme et des tiers (visiteurs du portail web du Programme), et incluent les autorisations nécessaires pour les photos prises (voir article 3 paragraphe 7 ci-dessus), conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).
3. Les illustrations utilisées contiendront une légende avec le copyright du Secrétariat de l'OEACP, le nom et le prénom de l'auteur original, et la licence Creative Common NonCommercial (CC BY-NC)[[2]](#footnote-2).
4. Les participants renoncent à réclamer tout avantage financier ou matériel lié à l'utilisation de leurs illustrations. En aucun cas, des droits d'auteur ne leur seront versés.
5. Les organisateurs se réservent le droit de recadrer ou de redimensionner les images selon les besoins.
6. Une bibliothèque numérique contenant une sélection des meilleures illustrations de R&I du concours sera affichée sur le portail web et complétée par des photos provenant des activités des projets soutenus par le Fonds ACP pour l'innovation et du mécanisme de soutien aux politiques de R&I.
7. Un livre numérique téléchargeable (pdf) contenant les meilleures illustrations de R&I du concours sera publié sur le portail web du Programme afin d'accroître la visibilité de la R&I dans les pays ACP.
8. En ayant leurs créations exposées sur le portail R&I de l'OEACP, les artistes sélectionnés devraient améliorer la visibilité de leurs œuvres, en les mettant en lien avec leur site ou portfolio numérique.

# Article 8 - Réclamations et responsabilités

1. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
2. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification.
3. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables de la non-réception de la demande, de l'altération du fichier ou de l'impossibilité de lire ou de traiter le fichier.
4. Les organisateurs du concours se réservent le droit à tout moment d'interrompre, d'annuler, de reporter ou de modifier le concours et/ou de changer les conditions du concours après en avoir informé les participants par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Le règlement sera mis à jour en conséquence.

1. Sous réserve de la disponibilité de l'ensemble IPad & accessoires, le pack pourra être remplacé par un autre ensemble de la série Apple, pour un budget équivalent. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, de remixer, d'adapter et d'utiliser le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format à des fins non commerciales uniquement, et à condition que le créateur soit mentionné. [↑](#footnote-ref-2)